

INFOS IMPORTANTES

RAPPEL 2018-2019 :

Toutes les épreuves se déroulent avec des balles plastiques.

Le certificat médical est valable 3ans

Le licencié doit attester, sur le formulaire spécifique prévu à cet effet, qu'il a répondu négativement à chaque rubrique du questionnaire de santé fixé par arrêté ministériel.

Les benjamins sont autorisés à participer aux épreuves de catégorie seniors sans surclassement.

9.3 - Les jeunes joueurs ou joueuses, de benjamins à juniors, peuvent participer, sans aucun surclassement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans les catégories d'âge supérieures à la leur.

La commission médicale fédérale et la direction technique nationale rappellent que :

- le volume de compétition doit être adapté au jeune âge des joueurs ;
- les horaires des épreuves seniors auxquelles participent les jeunes joueurs ou joueuses doivent être compatibles avec la nécessité de protection de la santé des sportifs prévu à l'article L2315 du code du sport.

9.4 - Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

3.5 DISCIPLINE

3.5.1 Conseils aux joueurs

3.5.1.3 –Les joueurs peuvent recevoir des conseils à tout moment sauf pendant les échanges, à condition que cela n'affecte pas la continuité du jeu (3.4.4.1 ; page 29 des règles du jeu sur le site FFTT) ; si une personne autorisée donne des conseils illégalement, l'arbitre doit brandir un carton jaune pour l'avertir qu'une faute de même nature entrainera son éviction de l'aire de jeu. (voir document annexe)

En D3, sauf pour la dernière journée de chaque phase

Deux équipes peuvent s'entendre pour reporter une rencontre. Cette rencontre devra impérativement être disputée après la journée précédente et avant la journée suivante prévue au calendrier.

Si une des 2 équipes ne donne pas son accord la rencontre doit se jouer à la date prévue soit le dimanche ou le samedi. Cela doit également être validé par la commission sportive. Aucun report n'est possible pour la dernière journée de chaque phase »

En championnat jeunes :

Deux associations (clubs) du département peuvent s'entendre pour constituer au début de la saison sportive suivante une équipe Jeunes.

Le but de cette entente étant de permettre à un club ayant peu de licenciés minimes et cadets de les inscrire au Championnat, cette entente n'est possible que si l'une des deux associations n'a pas d'autre équipe Jeunes engagée.

Contrairement au championnat Senior, cette équipe d'entente n'évoluera pas obligatoirement au niveau le plus élevé (elle pourra porter un numéro supérieur à 20).

IMPORTANTES :

Brulages J2

. Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors

de la 2e journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée dans une équipe de numéro inférieur

Forfait, équipe exempte :

Une équipe exempte ou bénéficiant d'un forfait doit impérativement enregistrer sa composition d'équipe sur SPID ou l'envoyer au secrétariat. Faute de quoi elle ne sera pas créditée des 3 points de victoire, avec toutes les conséquences que en découlent. Il n'y aura ni rappel ni ajustement en fin de phase. Les points victoire seront définitivement perdus dès la journée suivante.

Lorsqu'une équipe déclare forfait, pour que celui-ci soit qualifié comme « forfait excusé », le club doit aviser son adversaire et la commission sportive intéressée avant la date fixée pour la rencontre.

Si l'adversaire et la commission sportive ne sont pas avisés, il s'agit alors d'un forfait non excusé. Le club doit confirmer le forfait par mail envoyé au club et à la CSN.

Informé d'un forfait, le jour même de la rencontre, ne sera pas considéré comme forfait excusé

Le fait de présenter une équipe incomplète moins de 3 joueurs ne constitue pas un forfait. La rencontre peut se disputer l'équipe incomplète aura cette rencontre perdue par pénalité l'adversaire ne peut pas refuser de jouer.

Certaines équipes en D3 et D4 reçoivent le samedi

Il est vivement conseillé aux équipes qui reçoivent le samedi de s'assurer, dans la semaine qui précède la rencontre, que les équipes devant se rendre chez eux ont bien pris cet élément en considération Cela par prudence et courtoisie

Feuille de rencontre

Transmission des feuilles de rencontre du championnat départemental par équipes des divisions D1, D2, D3, D4 Jeunes, Vétérans, Féminin/Mixte

L'envoi des feuilles de rencontre au secrétariat du Comité Départemental du Nord ne concerne plus que les feuilles relatant :

- Une rencontre qui ne va pas à son terme (toutes les parties doivent être jouées)**
- Une rencontre avec des incidents notés par le faisant fonction de juge-arbitre (incident de jeu, mais également blessure d'un joueur, panne d'éclairage, détérioration des conditions de jeu.....)**
- Si une équipe a fait noter une réserve ou réclamation**
- Si lors de la saisie sur SPID une anomalie apparait**
- En cas d'égalité**
- À la demande de la CSD**

Dans tous les autres cas, **IL NE FAUT PAS ENVOYER** la feuille de rencontre, ni par voie postale, ni par messagerie électronique.

Cette disposition ne concerne que le championnat départemental du Nord

Cependant il est impératif que les clubs (recevant et visiteur) gardent, sur demande à disposition de la commission sportive départementale, une copie de la feuille de rencontre (départage ; litige ; etc)

**La feuille GIRPE est acceptée et même fortement conseillée
Toutefois seule la dernière version (GIRPE 7.1) est compatible avec SPID
Elle peut être téléchargée sur le site GIRPE-FFTT.com**

www.fftt.com/girpe/

Responsables d'épreuves

D1 Lootens René rené.lootens@cdntt.fr 06-61-18-73-56

D2 Willaert Jean André jean-andre.willaert@cdntt.fr 03-20-50-94-98

D3 Seynhaeve Dominique dominique.seynhaeve@cdntt.fr 03-61-50-44-18

JEUNES & D4 Fenet Régis regis.fenet@cdntt.fr 06-87-85-18-00

CF Revel Bruno bruno.revel@cdntt.fr 06-33-83-52-39